



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **9 septembre 2013**

Décision n° **B-2013-4479**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située lieu-dit Les Petites Lones et appartenant à la Commune

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Bernard R.), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Charles, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Vesco), M. Claisse (pouvoir à Mme Laurent), Mme Frih (pouvoir à M. Crédoz), M. Assi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Barge, David G., Lebuhotel.

Bureau du 9 septembre 2013**Décision n° B-2013-4479**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située lieu-dit Les Petites Lones et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain située lieu-dit Les Petites Lones à Rillieux la Pape, appartenant à la Commune de Rillieux la Pape et nécessaire à la régularisation foncière du périmètre de protection immédiat des champs de captage de Crépieux-Charmy.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation, cadastrée AL 209 représentant une superficie de 107 mètres carrés.

Aux termes du compromis, la Commune de Rillieux la Pape céderait ledit terrain à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain cadastrée AL 209 pour une superficie de 107 mètres carrés, appartenant à la Commune de Rillieux la Pape, située au lieu-dit Les Petites Lones et nécessaire à la régularisation foncière du périmètre de protection immédiat des champs de captage de Crépieux-Charmy.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P20 - Eau potable, individualisée sur l'opération n° 1P20O2192, le 14 janvier 2013 pour la somme de 2 396 333,19 € en dépenses et 1 560 004,70 € en recettes.

4° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre en dépenses : compte 6227 - et en recettes : compte 1328 - exercice 2013.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2013 - compte 6227 - opération n° 1P20O2192 pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2013.